Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 74 (1977)
Heft: 9

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Assemblée des délégués 1977

Le samedi 19 mars 1977, à 10 heures, à Lausanne, Restaurant du Rond-Point, Beaulieu.

Ordre du jour : voir « Journal suisse d'Apiculture », mars 1977.

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière A.D.
4. Rapport du président.
5. Finances : a) Comptes 1976.
   b) Rapport de la commission de vérification.
   c) Budget 1977.
   d) Fixation de la cotisation pour 1978.
   e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1977.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Elections au CC. Renouvellement des mandats de MM. Chammartin et Fournier.
8. Désignation d'un membre et son remplaçant pour le concours des ruchers. Les candidats devront être présentés par écrit au président avant le 15 mars 1977.
9. Concours des ruchers.
10. Activité apicole : pollen, M. Maquelin ; contrôle du miel : G. Huguenin.
11. Propositions individuelles.

1. Adrien Paroz, président, ouvre la séance à 10 h. 15 en saluant tous les participants de même que les invités et membres d'honneur présents : M. Luterbacher, président de la VDSB qui nous fait l'honneur d'assister à nos débats, M. Maquelin de la section apicole du Liebefeld et Louis Matthey, gérant de la centrale des miels à Gland. Les membres d'honneur présents sont : MM. E. Bassin, R. Bovet, G. Chassot, A. Gonet, A. Merminod, M. Mouche, J. Voyame, P. Zimmermann. Se sont excusés : M. Gallay, président de la FVAV, V. Bohnet, J. Dietrich, G. Matthey, O. Schmid. Notre président d'honneur P. Meunier n'a pu, pour raison de santé, se déplacer. L'assemblée forme ses vœux les meilleurs à son intention. 101 délégués de 48 sections représentent les 6 fédérations romandes de la SAR. 10 membres d'honneur ont répondu à notre invitation.

2. Les scrutateurs sont désignés comme suit : MM. Dutoit, von Büren, Vauthey, Steiger.

3. Le procès-verbal de la dernière assemblée des délégués, présenté dans le « Journal suisse d'Apiculture » de décembre 1976 est accepté sans remarque.

4. Le rapport de gestion du président a été publié dans le N° d'avril du « Journal suisse d'Apiculture ». Relevant l'intense activité du comité en cette année du centenaire, ce rapport a été très applaudi.

5. Les comptes dont le résumé figurait dans le journal de mars sont commentés par notre administrateur G. Fragnière. La parole est ensuite donnée aux vérificateurs qui s'expriment par la bouche de M. Juilland qui propose à l'assemblée de donner décharge à l'administrateur et par voie de conséquence au comité SAR, pour sa gestion.

5c. Le budget pour l'année 1977 laisse entrevoir un déficit de Fr. 1200.—. Malgré cela la cotisation pour 1978 restera la même soit Fr. 14.—. Il importe toutefois que le nombre des abonnements au journal augmente sensiblement pour 1978. De 4755 qu'il est actuellement, le nombre des abonnements devrait passer à plus de 5000 voire 5500. Chaque section doit se sentir concernée et organiser une campagne de recrutement.

5e. Les sections vérificatrices des comptes pour l'exercice 1977 sont : la Menthue, les Montagnes neuchâteloises ainsi que Morges.

6. Les différents rapports d'activité publiés dans le journal n'appellent aucun commentaire et sont acceptés.

7. Pour deux membres du comité central, soit J. Chammartin et A. Fournier, le mandat doit être renouvelé. Les fédérations concernées demandent à ce que leur mandat soit renouvelé. Ce qui est admis par acclamation.

8. L'assemblée des délégués doit désigner un nouveau membre au jury du concours des ruchers. La fédération vaudoise propose P. Mothier et la fédération neuchâteloise Ch. Huguenin qui a déjà fonctionné en 1976. Aux voix la candidature Mothier récolte 43 voix et Huguenin 34.

9. Le président du jury du concours des ruchers J. Chammartin se plaît à constater le succès remporté par cette manifestation et du travail sérieux fourni par les candidats. Les résultats ont été publiés dans le « Journal suisse d'Apiculture ». La médaille de la FRSAV revient cette année à M. Steulet pour le magnifique résultat obtenu. Vives acclamations.

10. L'importance du pollen dans la ruche est trop connu et on peut se demander si la récolte de celui-ci à des fins commerciales est possible chez nous sans dommage pour les colonies. Pour cela nous avons demandé l'avis du Dr Maquelin du Liebefeld qui s'occupe particulièrement de ce problème. Apportant le salut de la section apicole du Liebefeld, le Dr Maquelin entre dans le vif du sujet. Il faut constater que par suite du développement des cultures au détriment des herbages naturels, notre campagne est devenue très pauvre en plantes pollinifères. Le prélèvement d'une certaine quantité de pollen peut avoir une action retardatrice dans le développement des colonies. Les recherches en cours ne sont pas encore très poussées du fait du manque de collaborateurs. Le Liebefeld désirerait qu'un certain nombre d'apiculteurs se mettent bénévolement à disposition pour effectuer certains tests dans leurs ruchers. Que les intéressés s'annoncent directement au Liebefeld.

Concernant le contrôle du miel, G. Huguenin, responsable de cette activité, a beaucoup souffert en 1976, submergé qu'il était par quantité de demandes mal rédigées ce qui, dans une année comme celle-là, ne facilitent pas le travail : demandes incomplètes, échantillons mal emballés, pots cassés, numérotation inadéquate, etc. Pour palier ces déficiences, de nouvelles formules seront utilisées dès la saison 1977. Des instructions précises adressées aux sections à l'intention des contrôleurs. Il ne sera plus adressé de remboursements, les émoluments seront encaissés par les sections et versés globalement à la SAR. Les étiquettes pour demi kilo faisant défaut, un tirage limité sera mis à disposition pour 1977. Pour les apiculteurs qui ont une étiquette personnelle, une estampille SAR pourra leur être livrée.

W. Luterbacher, président de la VDSB, en nous transmettant le salut de sa grande association suisse alémanique, nous signale que chez eux chaque apiculteur a à cœur de vendre lui-même son miel. Il nous informe que la VDSB tiendra ses assises le 25 septembre à Brunnen et serait heureux de rencontrer à cette occasion nombre de collègues de la Suisse romande.

Louis Matthey, gérant de la centrale de Gland, estime que le prélèvement des échantillons pour le contrôle doit se faire uniquement par les préposés des sections au domicile de l'apiculteur, seul moyen de donner un caractère d'authenticité au contrôle. La centrale de Gland a reçu 104 tonnes de miel. 44 tonnes ont été vendues. Tout le miel réceptionné a été payé aux apiculteurs,

ce qui représente la somme de Fr. 1 400 000.—. Ceci permet de se faire une idée de la valeur de notre centrale des miels comme organe régulateur des prix sur le marché.

11. Dans les propositions individuelles, G. Huguenin, responsable des pesées, cherche des collaborateurs qui, contre rémunération, lui communiqueraient chaque mois des renseignements.

A. Richard demande si le film suisse sur l'apiculture pourrait être réédité en super 8.

Il est offert des autocollants en faveur de la protection de l'abeille à raison de Fr. 5.— le paquet de 10 pièces.

12. Les rapports des sections mentionnent principalement les moyennes de récolte constatées en cette année fastueuse pour certaines régions seulement. Nous relevons : pour la fédération vaudoise, des moyennes de 18 à 44 kg ; pour le Haut-Jura, 48 kg ; Pied du Chasseral, 18 kg ; Valais : Martigny, 8 kg ; St-Maurice, 12 kg ; Sion, 15 kg ; Fribourg : La Broyarde et Lac, 35 kg ; Marly, 25 kg ; Genève, 20 kg ; Neuchâtel : Béroche, 10 kg ; Côte neuchâteloise et autres, 15 kg.

L'ordre du jour étant épuisé, le président souhaite à chacun une année apicole propice et pleine de satisfactions, et invite les délégués à passer à table.

Menu : potage ; émincé de volaille au cury ; riz pilaw, salade ; fromage ou glace.

Le secrétaire : *Th. Muller.*

Pour la mise en hivernage : « MIELO-CANDI »

L'incomparable Candi de nourrissement au pur Miel du Pays
Livré moulé sur grands cadres. Vous pourrez ainsi donner en **une seule fois** tout le complément des provisions d'hivernage ;

10 kg. de candi au miel du pays = 17 kg. de sirop d'hivernage

Un seul déplacement, une seule intervention suffisent donc pour nourrir vos ruchers éloignés. Deux grands cadres de candi placés derrière les partitions, et voilà vos colonies, pour la plupart, suffisamment approvisionnées pour l'hiver.

Cadres de corps DB-DT : env. 4,5 kg.
Cadres de hausse DB-DT : env. 2,2 kg.
Cadres suisses (Burki) : env. 3,5 kg.
En cartons pour ruches DB-DT : env. 1 kg.
En cartons pour ruches suisses : env. 1 kg.
En blocs ronds pour Lienher : env. 0,350 kg.

Kg	10	20	50	100
Fr.	**4.90**	**4.70**	**4.60**	**4.50**

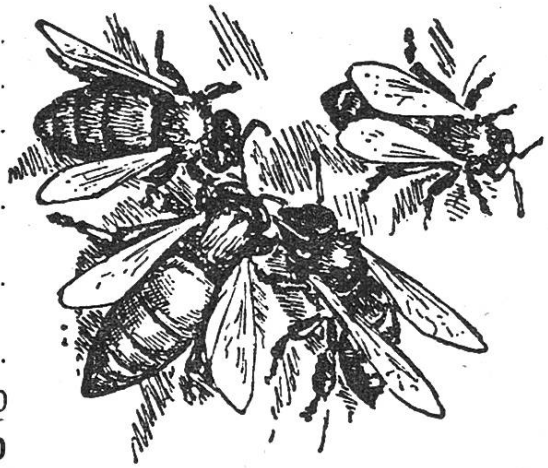

RITHNER FRÈRES
CHILI 29 - 1870 MONTHEY - Tél. (025) 4 21 54
Fabrique de ruches et fournitures générales pour l'apiculture